

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance Publique du LUNDI 25 MARS 2019

En Mairie à 19 H 00

2ème séance depuis le 1^{er} Janvier 2019



Convoqué le 11 Mars 2019, Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle GHYVELDE s'est réuni en Mairie, le LUNDI 25 Mars 2019 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean DECOOL.

Le Maire,
Jean DECOOL



L'An deux Mil Dix Neuf, le Vingt Cinq Mars à dix Neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle GHYVELDE s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean DECOOL, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

PRÉSENTS : Jean DECOOL, Maire – Hervé LANIEZ, Maire Délégué ;

ANDRIES Françoise - BLANCKAERT Sophie - DEBREU Michel - DECORTE Jacques - DE WALSCHE Nicole - FIGOUREUX Jean-Marc - GESQUIÈRE Denis - GUERMEUR Laurence - LOEUIL André - THÉODON Patrick - VANDAMME Martine - Adjoint

ALVES Monique - BLAUWART Marie-Claire - DE BELVALLET Jérôme - DEBERT Jérôme - DEDRIE Jean-François - HAEZEBROUCK Pascal - JANSSEN Alain - JUNOT Marie-Christine - LEBON Colette - LEDIEU Fabienne - LEFEVRE Claudine - PERCAILLE Edith - PORTAUX Claudine - RUFIN Marie-Noëlle - SCHEPENS Patrick - VANTIELCKE Jean-Pierre - Conseillers Municipaux

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : DENIS Marie-Annyck à Hervé LANIEZ - DENYS Stéphane à VANDAMME Martine - GILLODTS Jean-Marc à LOEUIL André - MACZKA Sylvie à BLANCKAERT Sophie - MAGNIER Patrick à THÉODON Patrick - VANDAELE Raphaël à GESQUIÈRE Denis

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DE BELVALLET Jérôme -

00 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 28 JANVIER 2019

Le compte-rendu de la réunion du 28 Janvier 2019 n'appelant aucune observation devient Procès-Verbal.

01 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Michel DEBREU, Adjoint aux Finances demande à l'Assemblée l'approbation du Compte Administratif 2018 qui peut se résumer comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	3 694 872,38 €	1 708 719.60 €
DÉPENSES	3 574 634.77 €	1 695 105.93 €
BILAN	+ 120 237.61 €	+ 13 613.67 €
RESTE A REALISER RECETTES		+ 77 734.00 €
RESTE A RÉALISER DEPENSES		- 316 300.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT		- 224 952.33 €
EXCEDENTS 2017	+ 522 012.17 €	
TOTAL Excédents cumulés	+ 642.249,78 €	

Après délibération, avec **7 ABSTENTIONS** : Alain JANSSEN, Monique ALVES, Patrick THÉODON, Patrick MAGNIER, Jean-Pierre VANTIELCKE, Françoise ANDRIES, Claudine PORTAUX et **28 VOIX POUR**, le Compte Administratif 2018 est validé.

02 - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après délibération, avec **7 ABSTENTIONS** : Alain JANSSEN, Monique ALVES, Patrick THÉODON, Patrick MAGNIER, Jean-Pierre VANTIELCKE, Françoise ANDRIES, Claudine PORTAUX et **28 VOIX POUR**, le Compte de Gestion 2018 est validé.

03 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après avoir présenté le Compte Administratif 2018, Michel DEBREU, Adjoint aux Finances demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement à l'investissement recettes à hauteur de **224.952,33 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	
LE CONSEIL MUNICIPAL DE GHYVELDE vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le compte administratif	
REPORTS	
Pour rappel : déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure	: - 586 368,42 €
Pour rappel : excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure	: 1 163 880,59 €
SOLDE D'EXECUTION	
Un solde d'exécution déficitaire en 001 de la section investissement de	: 13.613,67 €
Un solde d'exécution excédentaire en 002 de la section fonctionnement de	: 642.249,78 €
RESTE A REALISER	
La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser	
En dépenses pour un montant de	: 316.300,00 €
En recettes pour un montant de	: 77.734,00 €
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	- 224.952,33 €
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.	
COMPTE 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé :	224.952,33 €
RESULTATS REPORTÉS	
Excédent de résultat de fonctionnement est de :	642.249,78 €
En recette d'investissement (article 021) :	224.952,33 €
En recette de fonctionnement (article 002) :	417.297,45 €

Après délibération, avec **7 ABSTENTIONS** : Alain JANSSEN, Monique ALVES, Patrick THÉODON, Patrick MAGNIER, Jean-Pierre VANTIELCKE, Françoise ANDRIES, Claudine PORTAUX et **28 VOIX POUR**, le Compte de Gestion 2018 est validé.

04 - BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2019, travaillé en commission Finances du 21 mars 2019, et demande l'adoption du BP 2019

Après délibération, il est procédé au vote à bulletin secret, demandé par plus d'un tiers de l'Assemblée, Avec **17 VOIX POUR**, **16 VOIX CONTRE** et **2 ABSTENTIONS**, le Budget Primitif 2019 est **ADOPTÉ** comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	
RECETTES : 4.058.186,00 €	DÉPENSES : 4.058.186,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES : 1.302.000,00 €	DÉPENSES : 1.302.000,00 €

05 - SUBVENTIONS 2019

A - AUX ASSOCIATIONS

Patrick THÉODON, Adjoint aux Fêtes, propose à l'Assemblée d'arrêter les subventions associatives suivant le tableau ci-dessous pour un montant de **121.856,00 €**

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE GHYVELDE	4000 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	50 €
AMICALE LAÏQUE	5000 €
AMICALE LAÏQUE CLASSES DE NEIGE	16.060 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SEPTENTRION	100 €
ATELIER DE DANSE HELENE VERMEIRE	4000 €
ASSOCIATION CONT'ENVOL	380 €
CLUB VELO JEUNESSE GHYVELDOISE	2030 €
COLLEGE SEPTENTRION FSE	300 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE BRUNEEL	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE BOSCHAT	500 €
ENTENTE BOULISTE GHYVELDOISE	600 €
ASSOCIATION ENTRAIDE	4260 €
ESPRIT MOTO CLUB	700 €
HARMONIE BATTERIE MUNICIPALE	36.600 €
JOIE ET PARTAGE	1200 €
JSG BASKET BALL	250 €
JSG FOOTBALL	22.000 €
JSG JOGGING	2000 €
KARATE DO	1000 €
LA GAULE GHYVELDOISE	400 €
LIRE A GHYVELDE	700 €
SAINT SEBASTIEN (tir à l'arc)	900 €
SOURIRE ET DETENTE	800 €
UNC-AFN	1000 €
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN MORIN	1000 €
FOOTBALL CLUB MORIN	6500 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES ECOLE BOSCHAT	1000 €
AEROCLUB DE LES MOËRES	1000 €
ADMIR	1000 €
FIT FUN N'FORM	4300 €
ENTENTE HALIEUTIQUE	400 €
RANDONNEURS DES POLDERS	150 €

ASSOCIATION AMICALE SAPEURS POMPIERS HONDSCHOOTE	100 €
ASSOCIATION AMICALE SAPEURS POMPIERS BRAY DUNES	100 €
SA MAISON DE L'EUROPE DUNKERQUE	426 €
FLANDRE INITIATIVE	50 €

ADOPTÉ à l'unanimité

B - PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS ASSOCIATIVES AUX JEUNES GHYVELDOIS

Monsieur le Maire propose de renouveler la prise en charge des cotisations associatives des jeunes Ghyveldois jusque 16 ans.

Patrick THÉODON, Adjoint aux Fêtes,

DIT que suite aux déclarations des différentes associations, le montant s'élève à 14.046 €

ADOPTÉ à l'unanimité.

06 - VALIDATION TAXES 2019

Monsieur le Maire Rappelle à l'assemblée que lors de la fusion de communes au 1^{er} janvier 2016, il avait été décidé en accord avec les services de la DRFIP d'harmoniser les taux d'imposition sur l'ensemble de la commune nouvelle dès 2018.

Propose de fixer les taux comme suit :

- **Taxe d'Habitation** : 17 %
- **Taxe Foncière Bâti** : 19 %
- **Taxe Foncière non Bâti** : 46 %

ADOPTÉ à l'unanimité.

07 - MISE A JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES Article L2121-22 du CGCT

Monsieur le Maire rappelle que lors de la fusion des Communes en 2016, le nombre de membres composant les commissions permanentes avait été fixé au chapitre IV, article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune nouvelle.

Suite aux démissions de **Monsieur François LELIEUR**, **Monsieur Philippe CATTOEN**, **Madame Angélique BLONDEEL**, et à la demande de **Monsieur Hervé LANIEZ**, Maire délégué, lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019,

Il est proposé de remplacer les membres manquants dans certaines commissions, à savoir :

- **Affaires sociales, Solidarité, Aînés, Logements, Etat-Civil** : **Nicole DE WALSCHE** et **Monique ALVES**
- **Finances** : **Françoise ANDRIES** et **Monique ALVES**
- **Travaux** : **Jean-François DEDRIE**, **Jérôme DEBERT** et **Martine VANDAMME**
- **Accueils de Loisirs** : **Patrick THÉODON**
- **Sports, Associations, Jeunesse** : **Monique ALVES** et **Colette LEBON**
- **Urbanisme, Cadre de vie** : **Nicole DE WALSCHE** et **Colette LEBON**
- **Développement économique** : **Fabienne LEDIEU**
- **Affaires Juridiques** : **Jean-Pierre VANTIELCKE** et **Alain JANSSEN**

ADOPTÉ à l'unanimité.

08 - AVIS SUR LE PROJET PLUIHD - ARRÊTÉ

Par délibération en date du 7 février 2019, le Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacements (PLUiHD).

Ce document, prescrit par délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque le 3 mars 2016, a nécessité plusieurs années de travail avec les élus, les personnes publiques associées et la population. Cette concertation se poursuivra jusqu'à l'approbation du document prévue début 2020.

Le projet de PLUiHD arrêté dessine l'aménagement du territoire communautaire pour les dix prochaines années. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu par notre conseil municipal le 25 MARS 2019 s'articule autour de trois grandes orientations :

- **Promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre,**
- **Promouvoir une agglomération vertueuse de proximité,**
- **Innover pour l'emploi dans un territoire en transition économique.**

Le projet de PLUiHD arrêté par la Communauté Urbaine de Dunkerque se compose des pièces suivantes :

- **Rapport de présentation comprenant le diagnostic, la justification des choix et l'évaluation environnementale du document ;**
- **Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;**
- **Orientation d'Aménagement et de Programmation et Programme d'Orientations et d'Actions Habitat valant Programme Local de l'Habitat ;**
- **Orientation d'Aménagement et de Programmation et Programme d'Orientations et d'Actions Déplacements valant Plan de Déplacements Urbains ;**
- **Orientation d'Aménagement et de Programmation Paysage, biodiversité et Patrimoine ;**
- **Orientations et d'Aménagement et de Programmation sectorielles ;**
- **Plans de zonage ;**
- **Plans des hauteurs ;**
- **Plans du stationnement ;**
- **Règlement ;**
- **Annexes (Servitudes d'Utilité Publiques et Obligations Diverses)**

Conformément aux articles L 153-15 et R 153-5 du code de l'urbanisme, R 302-9 du code de la construction de l'habitation, L 1214-15 et R 1214-4 du code des transports, l'avis du conseil municipal est sollicité au titre de :

- **L'arrêt projet du PLUi**, en particulier sur les OAP et le règlement concernant directement votre commune,
- **L'arrêt projet du PLUi-H valant Programme Local de l'Habitat**, en particulier sur les moyens relevant de votre compétence, à mettre en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat,
- **L'arrêt projet du PLUi-D valant Plan de Déplacements Urbains.**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date 3 mars 2016 prescrivant la révision du PLUc de la CUD en PLUiHD,

Vu la décision de la conférence intercommunale des Maires du 14 janvier 2016 fixant les modalités de collaboration entre la CUD et les communes pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la CUD,

Vu le débat sur les grandes orientations du PADD du PLUiHD qui s'est tenu le 18 décembre 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 février 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUiHD de la CUD,

Vu les articles L 153-15 et R 153-5 du code de l'urbanisme,

Vu l'article R 302-9 du code de la construction de l'habitation,

Vu les articles L 1214-15 et R 1214-4 du code des transports,

Il est demandé au Conseil Municipal

- **D'EMETTRE** un avis favorable (avec éventuelles réserves ou observations) au projet de PLUi arrêté en particulier sur les OAP relatives au secteur de la Jocksleet et le règlement,
- **D'EMETTRE** un avis favorable (avec éventuelles réserves ou observations) au projet de PLUi-H arrêté valant Programme Local de l'Habitat,
- **D'EMETTRE** un avis favorable (avec éventuelles réserves ou observations) au projet de PLUi-D arrêté valant Plan de Déplacements Urbains.

Valérie MATHIAS, géographe à l'AGUR, Delphine CAPET, Chef du Service Environnement CUD, Fabrice TRUANT, Gestion espaces natures CUD et Paul LECLERCQ, service Habitat CUD ont présenté les divers intérêts et particularités du PLUIHD ;

Après délibération, Monsieur le Maire propose l'ajournement du sujet qui sera revu en réunion du Conseil Municipal début mai en sujet unique.

09 - RESTAURATION ENTENTE INTERCOMMUNALE – AVENANT N°3

Présentation de Marie-Noëlle RUFIN, Conseillère Municipale Déléguée au Restaurant Scolaire, Par délibération du 30 juin 2017, le conseil municipal a validé la création de l'entente intercommunale dans le cadre de la mise en place de circuits courts en termes de restauration avec la commune de Ghyselde.

La fourniture de repas aux enfants scolarisés et inscrits dans les 5 sites de restauration de la Fontaine, des Kakemesches, de Brassens, Rostand et Courtois a commencé depuis le 4 septembre 2017.

Par délibération du 27 septembre 2017 un premier avenant avait été validé afin d'intégrer les repas servis dans le cadre des accueils de mineurs pendant les vacances scolaires dans les sites concernés par l'entente intercommunale.

Compte tenu des termes de la convention d'entente intercommunale il est prévu sur base de l'ensemble des repas préparés en 2018 et du rattachement de l'ensemble des dépenses, de clôturer les comptes de l'année 2018 et de fixer le montant total dû par la commune de Coudekerque-Branche en tenant compte des acomptes déjà versés.

Par ailleurs et toujours en tenant compte des commandes effectuées en 2018 un nouvel état des volumes de référence pour l'année suivante est effectué de manière à adapter le montant des acomptes trimestriels, et enfin de fixer le prix unitaire des repas enfants et adultes pour l'exercice 2019

Ces trois points ont fait l'objet de deux réunions l'une du comité technique et l'autre de la conférence intercommunale qui a arrêté les comptes comme suit :

1) Clôture de l'exercice 2018.

Le nombre de repas estimé pour l'année 2018 a permis de fixer le montant de la participation de la ville de Coudekerque-Branche à 203 633,40 € pour 32 806 repas enfants et 4 691 repas adultes (scolaires et ACM confondus). Cette somme a été versée par 4 acomptes successifs pour le nombre estimé de repas adultes et enfants aux prix projetés de 5.10 € pour les enfants et de 7.50 € pour les adultes.

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2018 fixe le coût de revient du repas enfant à 5,09 € et celui du repas adulte à 7.72 €. Le cout total réel dû par la ville de Coudekerque-Branche au titre de la régularisation financière est de 203 197,06 €. Le solde de 436,34 € est dû par l'entente intercommunale à la ville de Coudekerque-Branche. Comme convenu lors de la conférence du 25 janvier 2019, cette somme sera déduite du premier acompte à verser par la ville de Coudekerque-Branche.

JANVIER A DECEMBRE 2018

ANALYSE DU COUT DES REPAS PRODUITS DANS LA CUISINE CENTRALE EN 2018

NOMBRE DE REPAS PRODUITS		84 316	%	30 270	%	33 993	%	4 515	%	3 874	%	1 470	%	10 563
1 / COUT DE TOUS LES SERVICES (1)			0,350	SCOLAIRES	0,400	SCOLAIRES	0,054	ACM	0,662	ACM	0,017	LUCULLUS	0,126	REPASDOM
SALAIRE - CHARGES PERSONNEL				GHYLM		CDK		GHYLM		CDK		GHYLM		GHYLM
CUISINE	135 086,87 €			48 497,65 €		54 446,51 €		7 233,79 €		5 630,02 €		2 355,19 €		16 923,71 €
ASSURANCE DU PERSONNEL	1 380,87 €			484,98 €		544,47 €		72,34 €		56,30 €		23,55 €		169,28 €
BLANCHISSERIE														
LAVAGE - REPASS VETEM TRAVAIL	11 831,12 €			4 247,50 €		4 768,51 €		633,55 €		493,09 €		206,27 €		1 482,21 €
HYGIENE ET SECURITE														
CONTROLE - EQUIPOUSINE + DEPARTS	2 749,22 €			987,00 €		1 108,07 €		147,22 €		114,58 €		47,93 €		344,42 €
TELESURV + MAINT ALARM BATTIM	1 149,52 €			412,69 €		463,31 €		61,56 €		47,91 €		20,04 €		144,01 €
AUTRES CHARGES														
GESTION ADMINISTRATIVE 24h	1 052,27 €			377,78 €		424,12 €		56,35 €		43,88 €		18,36 €		131,83 €
GESTION FINANCIERE 24h	481,06 €			172,71 €		193,89 €		25,76 €		20,05 €		8,39 €		60,27 €
ASSURANCES BATIMENTS	1 008,00 €			361,88 €		406,27 €		53,98 €		42,01 €		17,57 €		126,28 €
ENERGIES														
EAU - ELECTRICITE - GAZ	18 894,15 €			6 711,40 €		7 534,64 €		1 001,06 €		779,12 €		325,93 €		2 342,01 €
TOTAL (1)	173 403,08 €			62 253,59 €		69 885,78 €		9 215,59 €		7 226,57 €		3 023,22 €		21 723,97 €
POUR INFO PERSONNEL DIVERS GHYVELDE				115 711,00 €								7 795,00 €		12 589,07 €
PRIX DE REVIENT (1) par repas				5,88 €		2,06 €		2,06 €		2,06 €		2,06 €		3,25 €
Nombre de repas en denrees enfants x1 + adult x2		80 967	%	32 902	%	37 987	%	5 477	%	4 221		1 470		10 563
2 / ALIMENTAIRE DENREES (2)			0,408	SCOLAIRES	0,471	SCOLAIRES	0,068	ACM	0,882	ACM				
NB REPAS REELS ENFANTS				27 638		29 999		3 853		2 807		LUCULLUS		REPASDOM
NB REPAS REELS ADULTES				2 632		3 984		962		707		1 470		10 563
Nombre de REPAS REELS ENFANTS + ADULTES				30 270		33 983		4 815		3 514				
DENREES	212 154,28 €			86 639,69 €		99 977,18 €		14 422,39 €		11 115,01 €				
AUTRES PRODUITS														58 086,39 €
PRIX DE REVIENT (2) par repas enfant				2,63 €		2,63 €		2,63 €		2,63 €				5,917,76 €
PRIX DE REVIENT (3) par repas adulte				5,26 €		5,26 €		5,26 €		5,26 €				6,16 €
Cout total (1+2) - confection des repas enfants				5,51 €		4,88 €		4,69 €		4,89 €		12,93 €		9,31 €
Cout total (1+3) - confection des repas adultes				11,14 €		7,32 €		7,32 €		7,32 €				

1) Prévisions 2019

Tenant compte des éléments de 2018, les volumes de référence pour Coudekerque-Branche et Ghyvelde sont fixés pour 2019, à :

Du 1er janvier au 31 décembre 2019

Repas Enfants	Plancher (- 10 %)	Cible 2019	Plafond (+10 %)
Coudekerque-Branche	30 150	33 500	36 850
Ghyvelde	27 900	31 000	34 100
TOTAL	58 050	64 500	70 950

Du 1er janvier au 31 décembre 2019

Repas Adultes	Plancher (- 10 %)	Cible 2019	Plafond (+10 %)
Coudekerque-Branche	4 440	4 500	4 950
Ghyvelde	2 880	3 200	3 520
TOTAL	7 320	7 700	8 470

2) Prix des repas pour l'année 2019.

Le prix du repas a été fixé lors de la conférence intercommunale du 25 janvier 2019 à 5,20 € pour les repas enfants et à 7,85 € pour les repas adultes.

Ces évolutions tiennent compte de l'impact de la nouvelle réglementation imposant un fromage ou un produit laitier à chaque repas, des incidences sur les frais de personnel en tenant compte de la baisse du nombre d'emplois aidés et de l'évolution des prix d'achat des matières premières. Ces deux montants incluent la provision de 40 centimes par repas au titre de la participation aux travaux d'investissement.

Les objectifs en repas et les prix étant connus, la charge financière prévisionnelle pour la ville de Coudekerque-Branche est établie comme suit :

ENTENTE INTERCOMMUNALE : DETAIL PREVISIONNEL DES REPAS - ANNEE 2019			
COMMUNE DE COUDEKERQUE BRANCHE			
SCOLAIRES 2019	ENFANTS	PU	TOTAL
	30 000	5,20 €	156 000,00 €
	ADULTES	PU	TOTAL
	3 900	7,85 €	30 615,00 €
TOTAL SCOLAIRE 2019			186 615,00 €
ACM 2019	ENFANTS	PU	TOTAL
	3 500	5,20 €	18 200,00 €
	ADULTES	PU	TOTAL
	600	7,85 €	4 710,00 €
TOTAL ACM 2019			22 910,00 €
TOTAL			209 525,00 €
1ER TRIMESTRE 2019			52 381,25 €
DEDUCTION DU TROP PAYE EXERCICE 2018			-436,34 €
1er TRIMESTRE 2019 A verser pour le :		25/02/2019	51 944,91 €
2e TRIMESTRE 2019 A verser pour le :		15/05/2019	52 381,25 €
3e TRIMESTRE 2019 A verser pour le :		15/08/2019	52 381,25 €
4e TRIMESTRE 2019 A verser pour le :		15/11/2019	52 381,25 €

Il est proposé d'adopter cette proposition de troisième avenant à la convention ainsi que la nouvelle répartition des acomptes à verser au titre de l'exercice 2019 en tenant compte de la compensation pour le trop payé de l'année 2018, venant en déduction de la somme à payer au premier trimestre 2019, des prix unitaires à appliquer au titre de l'exercice 2019 et du calcul du solde de l'année 2018.

ADOPTÉ à l'unanimité.

10 - SORTIE ANNUELLE PROPOSÉE AUX JEUNES GHYVELDOIS

Laurence GUERMEUR, adjointe à l'enseignement et à la jeunesse propose de renouveler la sortie annuelle proposée aux jeunes ghyveldois de 16 à 21 ans à « EFTELING » parc d'attractions et complexe de loisirs néerlandais **LE VENDREDI 31 MAI 2019**.

Coût prévisionnel de l'opération :

- **Bus : 1960,00 € (2 bus)**
- **Entrée : 3200 € soit 32,00 € par personne**

Propose de solliciter une caution de 10 € par jeune inscrit, nombre de participants limité à 95 + les accompagnateurs.

Propose le recrutement de 4 accompagnateurs et de fixer à 110 € leur indemnité.

Précise que le nombre d'accompagnateurs sera fonction du nombre de mineurs inscrits.

ADOPTÉ à l'unanimité.

11 – 2EME FORUM DE L'EMPLOI – VALIDATION DU PRIX DES REPAS AUX EXPOSANTS

Le vendredi 29 mars aura lieu le second Forum de l'emploi, salle des fêtes Roland Haesebaert de 9 H 00 à 12 H 30.

Un plateau repas est proposé aux partenaires participants au prix de 10 €.

Il est demandé à l'Assemblée de valider ce tarif.

Après délibération, l'Assemblée à l'unanimité,

VALIDE le prix des plateaux repas à 10 €.

12 - AVIS SUR L'AFFILIATION AU CDG 59 DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ABBAYE DE VAUCELLES

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités affiliées au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de toute demande d'affiliation.

Il est demandé à l'Assemblée d'émettre un avis sur la demande d'affiliation volontaire faite par la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles.

L'Assemblée, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à l'affiliation au CDG 59 de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles.

13 - RECONNAISSANCE DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU CENTRE D'INTERPRÉTATION ART ET CULTURE ET ADOPTION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Monsieur le Maire rappelle que, par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2018, a été transférée à la Communauté urbaine de Dunkerque la compétence relative à la construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socioéducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire.

Au titre de cette compétence, le Palais des congrès du Kursaal à DUNKERQUE et le Centre d'interprétation Art et Culture (CIAC) à BOURBOURG ont été reconnus d'intérêt communautaire.

Le Kursaal a été transféré au 1^{er} juillet 2018 et le CIAC le sera au 1^{er} janvier 2019 en vertu de la délibération du conseil de la communauté urbaine du 6 novembre 2018.

Conformément aux dispositions du code général des impôts, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée des maires de chaque commune membre (« conférence des maires »), s'est réunie pour évaluer les charges et les recettes liées au transfert de ces équipements.

La CLECT a par ailleurs adopté le 2nd rapport d'évaluation des charges relatif à la promotion du tourisme (concernant les biens immobiliers) en complément de la première évaluation qui concernait les activités de promotion.

Or, l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit que les rapports de la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées sont approuvés par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Vu les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées des 16 juin 2018 (en complément du rapport du 30 novembre 2016) relatif à la promotion du tourisme, du 16 octobre 2018 relatif au CIAC, et 29 novembre 2018 relatif au KURSAAL,

Après délibération, à l'unanimité, l'Assemblée

PREND ACTE de la reconnaissance de l'intérêt communautaire du Centre d'interprétation Art et Culture de BOURBOURG

ADOpte les rapports de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

14 - VALIDATION DE LA CONVENTION DÉPARTEMENT DU NORD / COMMUNE DE GHYVELDE POUR LA POSE DE 2 PIETONS SUR LA RD 947 ET D'UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Monsieur le Maire rappelle que toute implantation de mobilier urbain ou d'aménagement paysager le long d'une route départementale est soumis à autorisation du Président du Conseil Départemental sous couvert du responsable de l'aménagement routier.

Cette autorisation se concrétise par la signature d'une convention.

Après délibération, l'Assemblée

AUTORISE la signature des conventions avec le Département du Nord,

A : Pour la pose de 2 piétons et leur entretien ultérieur aux abords de l'école BOSCHAT, à l'unanimité

B : Pour l'aménagement paysager envisagé sur le côté droit du CD 947 au virage de l'entrée de Les Moères en venant de GHYVELDE. Celui-ci serait composé de 9 rectangles en bastinges remplis de tapis fleuris avec **34 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** (Françoise ANDRIES).

15 - LANCEMENT MAPA : ALIMENTAIRE & PRODUITS D'ENTRETIEN

Une étude est menée sur l'évolution des coûts des denrées alimentaires (Art. 60623) et des produits d'entretien (Art. 60631).

Afin de diminuer ces dépenses, il est proposé de lancer un MAPA pour chacun de ces articles.

Après délibération avec **12 VOIX POUR** et **23 VOIX CONTRE**, la proposition est refusée.

16 - PROTOCOLE D'ACCORD ENTREPRENDRE ENSEMBLE

Rappel de Monsieur le Maire :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de GHYVELDE adhère au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération dunkerquoise.

Deux permanences ont lieu en mairie à ce titre, et un partenariat pour la mise en place du Forum de l'Emploi à GHYVELDE.

Il est proposé de reconduire le protocole d'accord du PLIE sur le territoire de la commune nouvelle pour 2019, le coût de l'adhésion restant inchangé, à savoir :

- **2,653 € x 4,192 habitants soit 11.121,38 €**

ADOPTÉ à l'unanimité.

17 - RÉHABILITATION SALLE DES SPORTS CLAUDE PLATEL

A – DEMANDE DSIL :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation de la salle des sports Claude PLATEL pour un montant de travaux de 659.291,19 € et les frais d'architecte pour 65.929 €.

PROPOSE de solliciter la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local**.

COÛT : 725.220,19 €

SUBVENTIONS /

DSIL 40 % : 290.088,00 €

ADVB 40 % : 290.088,00 €

AUTOFINANCEMENT : 145.044,19 €

B – DEMANDE ADVB :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation de la salle des sports Claude PLATEL pour un montant de travaux de 659.291,19 € et les frais d'architecte pour 65.929 €.

PROPOSE de solliciter l'**Aide Départementale Villages & Bourgs 2019**.

COÛT : 725.220,19 €

SUBVENTIONS /

DSIL 40 % : 290.088,00 €

ADVB 40 % : 290.088,00 €

AUTOFINANCEMENT : 145.044,19 €

Après délibération, l'Assemblée à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions ci-après : DSIL auprès de Monsieur le Sous-Préfet et l'ADVB auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

La séance est levée à 22 H 05

